



Maisons-Alfort, le 06/11/2025

## Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande de changement mineur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE à base de ETHYL BUTYLACETYLAMINOPROPIONATE, de la société LABORATOIRES EXPANSCIENCE**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

#### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DU PRODUIT

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement mineur pour le produit biocide MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE de la société LABORATOIRES EXPANSCIENCE.

Le produit biocide MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE à base de 10 % d'ethyl butylacetylaminopropionate<sup>1</sup> est un type de produit 19<sup>2</sup> destiné à la lutte contre les moustiques et les tiques. Le produit est actuellement autorisé sous forme de lotion prête à l'emploi destiné à être appliqué uniquement sur la peau par des utilisateurs non professionnels.

La demande de changement mineur pour le produit MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE concerne l'allongement de la durée de conservation de 18 à 24 mois.

#### DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour ce produit, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>3</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

#### DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La demande de changement mineur du produit MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE a été évaluée par la DEPR. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un projet de rapport d'évaluation consolidé du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 406/2014 de la Commission du 23 avril 2014 approuvant l'éthyl butylacetylaminopropionate en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 19.

<sup>2</sup> TP19 : Répulsifs et appâts.

<sup>3</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

d'évaluation du produit. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### RESISTANCE / EFFICACITE / RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION / RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'efficacité, la résistance, le risque pour la santé humaine, le risque via l'alimentation, et le risque pour l'environnement liés à l'utilisation du produit pour les usages revendiqués dans le cadre de cette demande de changement mineur, ont déjà été évalués précédemment. Pour la section physico-chimie, l'évaluation a été revue.

### PHYSICO-CHIMIE

Les éléments soumis dans le cadre de cette demande de changement mineur d'autorisation pour l'allongement de la durée de conservation de 18 mois à 24 mois du produit MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE ont été évalués et considérés comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les autres caractéristiques physico-chimiques et l'évaluation des méthodes analytiques n'ont pas été revues.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur du produit MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

### Données requises en post-autorisation

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active IR3535 et de fournir les résultats de ce suivi tous les cinq ans à l'Anses dans le cadre d'un suivi post-autorisation.

Pour le directeur général, par délégation,  
le directeur adjoint,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

*Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	MUSTELA ANTI-MOUSTIQUE BEBE
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b> LABORATOIRES EXPANSCIENCE
	<b>Adresse</b> 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
<b>Numéro de demande</b>	BC-XV100055-19
<b>Type de demande</b>	Demande de changement mineur d'une autorisation de mise à disposition sur le marché

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	FAREVA FCA
<b>Adresse du fabricant</b>	1041 CHEMIN DE LA DIGUE DU RHONE 07300 TOURNON-SUR-RHONE FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1041 CHEMIN DE LA DIGUE DU RHONE 07300 TOURNON-SUR-RHONE FRANCE

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Ethyl butylacetylaminopropionate
<b>Nom du fabricant</b>	MERCK S.L.U.
<b>Adresse du fabricant</b>	CALLE MARIA DE MOLINA 40 28006 MADRID ESPAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	POLIGONO MERCK 08100 MOLLET DE VALLES BARCELONE ESPAGNE

<b>Substance active</b>	Ethyl butylacetylaminopropionate
<b>Nom du fabricant</b>	MERCK KGAA

Adresse du fabricant	FRANKFURTER STRAÈE 250 64293 DARMSTADT ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	POLIGONO MERCK 08100 MOLLET DE VALLES BARCELONE ESPAGNE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Ethyl Butylacetylami-nopropioate	ethyl 3-[N-acetyl-N-butyl] aminopropionate	Substance active	52304-36-6	257-835-0	10

### 2.2. Type de formulation

EW – Emulsion, huile dans l'eau

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application sur la peau humaine pour repousser les moustiques – Non professionnels

Type de produit	TP19 : Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit est un produit prêt à l'emploi utilisé pour protéger les humains contre les moustiques, uniquement dans les zones tempérées.

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Moustiques : <i>Culicidae</i>  Genre <i>Culex</i> Genre <i>Aedes</i> Genre <i>Anopheles</i>  Stade Adulte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Application sur la peau
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Durée de protection : 8 heures en condition tempérée Dose : 1,16 µl/cm<sup>2</sup> Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adultes et enfants de plus de 12 ans : 10,58 ml par application (maximum 2/jour). Appliquer avec parcimonie pour couvrir uniformément les parties exposées du visage, mains, bras, jambes et pieds. Ne pas appliquer sur le corps entier.</li> <li>• Enfants (6-12 ans) : 5,87 ml par application* (maximum 2/jour)</li> <li>• Enfants (2-6 ans) : 4,33 ml par application* (maximum 2/jour)</li> <li>• Jeunes enfants (1-2 ans) : 3,06 ml par application* (maximum 2/jour)</li> <li>• Nourrissons (0-1 ans) : 2,61 ml par application* (maximum 1/jour)</li> </ul> <p>*Le produit peut être appliqué sur les parties exposées limité au visage, bras, jambes et pieds. Ne pas appliquer sur le corps entier.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tube (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ou LDPE/PA) : 25- 250 mL</li> <li>- Tube (multicouche aluminium + (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ou LDPE/PA) : 25-250 mL</li> <li>- Bouteille (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ; LDPE/PA) : 25-250 mL</li> </ul>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.2. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 2 – Application sur la peau humaine pour repousser les tiques – Non professionnels**

Type de produit	TP19 : Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit est un produit prêt à l'emploi utilisé pour protéger les humains contre les tiques, uniquement dans les zones tempérées.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Tiques : <i>Ixodidae</i> <i>Ixodes scapularis</i> <i>Ixodes ricinus</i>  Stade Adulte
Domaine(s) d'utilisation	Application sur la peau
Méthode(s) d'application	Application manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Durée de protection : 7 heures en condition tempérée Dose :1,01 µl/cm <sup>2</sup> Soit :  <ul style="list-style-type: none"><li>• Adultes et enfants de plus de 12 ans : 9,20 ml par application (maximum 3/jour). Appliquer avec parcimonie pour couvrir uniformément les parties exposées du visage, mains, bras, jambes et pieds. Ne pas appliquer sur le corps entier.</li><li>• Enfants (6-12 ans) : 5,10 ml par application* (maximum 2/jour)</li><li>• Enfants (2-6 ans) : 3,77 ml par application* (maximum 2/jour)</li><li>• Jeunes enfants (1-2 ans) : 2,66 ml par application* (maximum 2/jour)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nourrissons (0-1 ans) : 2,27 ml par application* (maximum 2/jour)</li></ul> <p>*Le produit peut être appliqué sur les parties exposées limitées au visage, bras, jambes et pieds. Ne pas appliquer sur le corps entier.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tube (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ou LDPE/PA) : 25- 250 mL</li><li>- Tube (multicouche aluminium + (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ou LDPE/PA) : 25-250 mL</li><li>- Bouteille (PE ; HDPE ; LDPE ; PP ; HDPE/LDPE ; HDPE/EVOH ; HDPE/F ; HDPE/PA ; LDPE/EVOH ; LDPE/F ; LDPE/PA) : 25-250 mL</li></ul>

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application et les conditions d'emploi du produit.
- La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent...) peuvent modifier la durée de protection.
- Ne pas utiliser avec d'autres produits répulsifs.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Retraiter en cas de contact avec l'eau sans dépasser le nombre maximum d'applications recommandé.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Tenir hors de portée des enfants.
- Appliquer UNIQUEMENT sur les parties non recouvertes du corps, limitées au visage, aux bras, aux jambes et aux pieds. Ne pas appliquer sur tout le corps.
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur le contour des yeux.
- Ne pas appliquer sur des coupures, des plaies, une peau fraîchement rasée ou irritée. Ne pas appliquer sous les vêtements.
- Lorsque le produit biocide est appliqué sur des enfants de moins de 12 ans, il doit être appliqué par un adulte.
- Ne pas appliquer sur les mains d'enfants.
- Appliquer à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée
- Se laver les mains et la peau exposée avant de manger et après utilisation.
- Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Envisager l'utilisation d'autres mesures de protection en combinaison avec un produit répulsif biocides.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min.
- En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn.
- En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de fortes concentrations: mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- *Durée de conservation : 24 mois*
- Conserver le produit bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
- Ne pas conserver le produit à température supérieure à 40°C.

### 6. Autre(s) information(s)

-